



Formulaire de demande de permis

Construction d'un nouveau bâtiment principal

1. Renseignements sur l'identité du demandeur

Nom de l'entreprise (le cas échéant) :		
Nom de famille (lettres moulées) :	Prénom (lettres moulées) :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :		
Ville :	Province :	Code postal :
Téléphone :	Poste :	Courriel :

***N.B. Le requérant est la seule personne-ressource qui recevra les communications liées à la demande.**

2. Renseignements sur l'identité du propriétaire de l'immeuble (si différent du requérant)

Nom de l'entreprise (le cas échéant) :		
Nom de famille (lettres moulées) :	Prénom (lettres moulées) :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :		
Ville :	Province :	
Téléphone :	Poste :	Courriel :

3. Renseignements sur l'identité de l'entrepreneur (si différent du requérant)

Nom de l'entreprise (le cas échéant) :	N° RBQ :	N° NEQ :
Nom de famille (lettres moulées) :	Prénom (lettres moulées) :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :		
Ville :	Province :	
Téléphone :	Poste :	Courriel :

4. Localisation des travaux	
Adresse :	
Numéro de lot (X XXX XXX) :	Numéro de matricule (XXXX-XX-XXXX) :

5. Renseignements relatifs à la demande	
Usage principal projeté :	☐ Résidentiel ☐ Commercial ☐ Industriel ☐ Institutionnel ☐ Agricole ☐ Mixte
Matériaux de revêtement extérieur :	Murs Toiture
Date prévue de début des travaux (aaaa-mm-jj) :	
Date prévue de fin des travaux (aaaa-mm-jj) :	
Coût prévu des travaux (avant les taxes et excluant le coût du terrain) :	
Description détaillée du projet :	

6. Renseignements complémentaires	
Abattage d'arbres requis :	☐ Oui ☐ Non Nombre d'arbres :
Traitement des eaux usées :	Alimentation en eau potable :
Égout ☐	Aqueduc ☐
Installation sanitaire ☐	Prélèvement d'eau individuel ☐
Occupation dans le cas d'un usage « Habitation	☐ À l'année ☐ Saisonnière
Présence d'une plaine inondable sur la propriété visée :	☐ Non ☐ Récurrence 0-20 ans ☐ Récurrence 20-100 ans
Présence d'un cours d'eau ou d'un milieu humide sur la propriété visée :	☐ Oui ☐ Non
Présence d'une zone de mouvement de sol sur la propriété visée :	☐ Oui ☐ Non
Mesures de contrôle de l'érosion mises en place :	
Autres, précisez :	

7. Documents joints à la demande

- ☐ Un certificat d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre.
*Le certificat d'implantation doit comprendre les renseignements requis à l'article 70 du *Règlement sur les permis et certificats* en vigueur.*
 - ☐ Une étude de caractérisation de milieux humides réalisée par un biologiste pour tout terrain où un milieu humide est identifié, incluant les milieux humides potentiels identifiés à l'annexe A du règlement sur les permis et certificats.
*L'étude de caractérisation de milieux humides doit comprendre les informations requises à l'article 34 du *Règlement sur les permis et certificats* en vigueur.*
 - ☐ Un plan à l'échelle des aménagements extérieurs.
*Le plan des aménagements extérieurs doit comprendre les renseignements requis à l'article 70 du *Règlement sur les permis et certificats* en vigueur.*
 - ☐ Des plans, coupes et devis d'architecture signés et scellés par un professionnel compétent en la matière.
*Les plans, coupes et devis architecturaux doivent comprendre les renseignements requis à l'article 33 du *Règlement sur les permis et certificats* en vigueur.*
 - ☐ Un plan signé et scellé par un ingénieur pour les murs de soutènement d'une hauteur de plus de 1,5 mètre.
 - ☐ Lorsque l'obtention d'une autorisation ou d'un avis de conformité est requise en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une copie de l'autorisation ou de l'avis de conformité délivrée par la Commission de la protection du territoire agricole, ou une preuve écrite démontrant que le délai prévu à l'article 32 de la LPTAA est écoulé.
- De plus, une demande relative à la construction d'un bâtiment principal situé dans un projet intégré doit être accompagnée des renseignements et documents suivants :
- ☐ Une caractérisation de site (lorsque le projet intégré est situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation).
*Une caractérisation de site doit comprendre un plan à l'échelle localisant et identifiant les éléments requis à l'article 35 du *Règlement sur les permis et certificats* en vigueur.*
 - ☐ Un plan d'ensemble réalisé à l'échelle et illustrant l'implantation détaillée des bâtiments et constructions.
*Le plan d'ensemble doit comprendre, pour chacun des bâtiments et chacune des constructions, les renseignements requis à l'article 72 du *Règlement sur les permis et certificats* en vigueur.*
- * Vous devez soumettre les plans et documents requis en format PDF, ainsi qu'en copie papier.

8. Conditions de délivrance

Certaines conditions additionnelles à l'émission du permis de construction

- Selon la nature des travaux réalisés et leur localisation, le projet peut être assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* en vigueur. Une demande de PIIA doit alors être déposée au fonctionnaire désigné et doit être conforme aux objectifs et aux critères prévus dans ce même règlement. Une demande de PIIA requiert l'approbation du Conseil municipal. Le permis de construction ne peut alors être délivré qu'après l'approbation de la demande de PIIA par le Conseil municipal.

9. Signature

Le requérant d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par ce permis ou certificat, est responsable d'obtenir toute autorisation nécessaire auprès du propriétaire de l'immeuble ou de tout titulaire d'un droit réel dans celui-ci, préalablement à l'exécution des travaux projetés.

Le requérant soussigné certifie que les données contenues dans la présente demande et dans les documents qui y sont joints sont vraies, exactes et complètes.

La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de la qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions des règlements d'urbanisme doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signature du requérant :

Date (aaaa-mm-jj) :

Veuillez nous faire parvenir votre demande de permis au bureau municipal au 65, rue Lessard ou par courriel à urbanisme@matha.ca. Au besoin, contactez-nous au 450-886-3867.